



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Détails du plan de relance du secteur du tourisme

Question écrite n° 31738

### Texte de la question

Mme Pascale Boyer interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur le plan de relance du secteur du tourisme. Le 14 mai 2020, le Premier ministre et son Gouvernement ont annoncé un plan de relance du secteur touristique d'une valeur de 18 milliards d'euros. Ce plan, devant faire repartir l'économie du tourisme lourdement affectée par la crise du covid-19, était attendu aussi bien par les professionnels du secteur touristique, les banques que les particuliers. Bien qu'ayant été décrit avec plusieurs grandes lignes (importance rappelée du fonds de solidarité, création d'un prêt « saison » garanti par l'État), les mesures concrètes de sa mise en œuvre n'ont-elles pas encore été mises à jour. Aussi, elle lui demande comment ce plan va être mis en œuvre et comment il sera décliné dans les territoires montagnards.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Pascale Boyer](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31738

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 5 octobre 2020

**Question publiée au JO le :** [4 août 2020](#), page 5268

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)